



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT « LA RUELLE DES PLAIDEUSES »

COMMUNE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

NOTICE EXPLICATIVE

CONTEXTE

Par courriel du 8 mai 2021 et courrier du 3 janvier 2022, M. et Mme Pascal MARTIN, domiciliés à Aunay-sous-Auneau, 24 rue du Petit Mont ont exprimé leur souhait d'acquérir le chemin rural « Ruelle des Plaideuses ».

Ce chemin rural, situé en bordure de leur propriété est entretenu par leurs soins depuis 39 ans.

L'extrémité de ce chemin dessert des prèes appartenant à la commune d'Aunay-sous-Auneau qui dispose d'accès directs à partir du chemin des Perrières plus au nord.

Dans les faits, ce chemin rural n'est pas utilisé par le public et les services municipaux pour accéder aux parcelles communales.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2022_18 du 23 février 2022 a décidé de lancer la procédure de cession en conformité avec les textes en vigueur. Dans sa délibération, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du chemin.

Une demande d'estimation de cette emprise a été demandée à France Domaine.

Afin de respecter les dispositions réglementaires, une enquête publique doit être engagée avant de délibérer sur la cession de l'emprise concernée par cette sente.

Pièces jointes :

- Délibération n° 2022_18 du 23/02/2022 du Conseil Municipal d'Aunay-sous-Auneau
- Lettre de M. et Mme Pascal MARTIN du 3/01/2022 et courriel du 08/05/2021
- Lettre de M. et Mme Pascal MARTIN du 27/02/2022 adressée à M. et Mme FROGER, propriétaires au 22 rue du Petit Mont
- Lettre de M. et Mme FROGER du 01/03/2022 ne s'opposant pas à la cession de ce chemin
- Plan cadastral
- Plan cadastral précisant les propriétaires riverains
- Plan du PLU distinguant les zones N et UB concernées par l'emprise
- Document d'arpentage du géomètre adressé au service du Cadastre en vue de la division et du changement des limites de propriété